

Ateliers de lancement de la mise en œuvre nationale des Objectifs de développement durable

Mardi 7 juin 2016

Hôtel de Roquelaure, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Avant-Propos

Ségolène Royal et André Vallini ont lancé officiellement la mise en œuvre en France de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de développement durable, le 6 juin à l'Hôtel de Roquelaure.

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015 définissent une vision universelle et complète du développement durable en englobant à la fois les problématiques économiques, sociales et environnementales. Ces 17 Objectifs forment le cœur de l'Agenda 2030 et sont complémentaires de l'Accord de Paris pour le climat.

Lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement du 23 au 27 mai 2016, la France a plaidé pour la mise en œuvre concrète et rapide de cet Agenda international.

Afin de rendre cette démarche collective, **la France a choisi d'organiser des ateliers de concertation avec les représentants de la société civile** : ONG, entreprises, syndicats, associations spécialistes des questions humanitaires, de biodiversité ou encore d'éducation ont réfléchi, le 7 juin, aux enjeux de la mise en œuvre des ODD.

La synthèse des ateliers rend compte de la diversité des points de vue exprimés par les participants lors des quatre sessions qui ont rythmé la journée. Chaque session poursuit un objectif spécifique : évaluer l'opportunité que constitue la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en France, réaliser un état des lieux par ODD, émettre des recommandations pour leur mise en œuvre et enfin identifier des bonnes pratiques et solutions innovantes.

Ces éléments sont venus enrichir **le rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'occasion de la revue nationale de la France au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies (11-20 juillet)**. Il est ainsi le fruit d'un travail collectif associant tous les ministères et les représentants de la société civile.

TABLE DES MATIERES

SESSION 1 : TOUR D’HORIZON DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
1.1 Un nouvel élan porteur d’espoir	5
1.2 Une opportunité de révision des politiques	5
1.3 Une opportunité de partager et d’améliorer les outils	5
1.4 Une opportunité de réaliser des avancées concrètes	6
1.5 La nécessité de politiques claires et ambitieuses	6
1.6 Revoir les modèles économiques et financiers	6
1.7 Communiquer et sensibiliser pour la mise en œuvre des ODD	6
SESSION 2 : LES ODD A LA LOUPE, ETAT DES LIEUX DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE	7
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	7
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable	8
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	8
Objectif 4 : Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie	8
Objectif 5 : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	9
Objectif 6 : Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	10
Objectif 7 : Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	10
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	11
Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation	11
Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre	12
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	12
Objectif 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables	13
Objectif 13 : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	14
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces	16
Commentaires généraux sur le rapport	16
SESSION 3 : RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	17
3.1 Une mise en œuvre qui nécessite de commencer par donner un cadre clair, fondé sur l'existant, et par définir l'agenda et ses objectifs, avec un portage politique au plus haut niveau..	17
3.2 Transparence, participation et territorialisation : trois grands principes pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable	17
3.3 Législation, finance et éducation : trois outils et leviers pour la mise en œuvre de l'agenda....	18
3.4 Une communication positive, simple et adaptée aux différents publics, relayée via des canaux variés, pour mobiliser l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre des ODD	19
3.5 Suivre et évaluer la mise en œuvre de l'agenda selon des critères quantitatifs et qualitatifs, et avec la participation de l'ensemble des acteurs	20
SESSION 4 : BONNES PRATIQUES ET SOLUTIONS INNOVANTES	21
4.1 Organisation durable des territoires	21
4.2 Nouvelles logiques de consommation et de production	21
4.3 Accès aux droits, réduction des inégalités et de l'exclusion sociale	22
ANNEXE 1 - SESSION 4 : BONNES PRATIQUES ET SOLUTIONS INNOVANTES	24
ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPE AUX ATELIERS DU 7 JUIN 2016.....	28

SESSION 1 : TOUR D’HORIZON DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de cette première session, les participants se sont penchés sur le nouvel agenda, ses 17 objectifs et 169 cibles, et ont réfléchi aux grandes opportunités et aux défis majeurs que représente la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour la France.

1.1 Un nouvel élan porteur d’espoir

La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) en France représente une nouvelle opportunité, après la réussite de la COP21, d’agir à la mesure d’un **agenda ambitieux, porteur d’un message fort d’espoir et de positivité**¹. Les 17 objectifs visent un monde de développement sobre ne laissant personne de côté, une société désirable et durable partagée à l’échelle mondiale. Ils constituent un socle commun, doté de cibles quantifiées et mesurables, sur lequel la France peut construire son action. Ils sont également **un outil de mobilisation, un accélérateur d’action permettant de créer des dynamiques multi-acteurs**. Ils rassemblent toutes les parties prenantes, y compris les populations les plus vulnérables, autour d’objectifs communs en misant sur la complémentarité de la société civile, des territoires, des citoyens, des entreprises, des ONG et des collectivités.

1.2 Une opportunité de révision des politiques

Les Objectifs de développement durable représentent l’opportunité de définir **un plan d’action clair, assurant la cohérence entre les politiques publiques et la démarche de transition économique**. Cet agenda se veut donc transversal. Sa mise en œuvre implique un décloisonnement entre les pays développés et en développement, mais aussi entre les secteurs (public, privé, société civile). Les ODD sont aussi un outil de **convergence des objectifs autrefois construits en silo**, et ils déplacent le débat vers des enjeux sociétaux² : éradication de la pauvreté et de l’extrême pauvreté, économie circulaire, aide au développement et solidarité intergénérationnelle sont au cœur de cet agenda. Enfin, la mise en œuvre des ODD est l’occasion d’**examiner l’efficacité des politiques publiques**, de faire un bilan de l’avancement de la France dans la réalisation de chaque objectif et de mettre en avant ses actions à l’échelle nationale comme internationale.

1.3 Une opportunité de partager et d’améliorer les outils

La mise en œuvre des Objectifs de développement durable est une opportunité de développer de **nouveaux outils de mesure et indicateurs statistiques, de redevabilité et de transparence**, par exemple grâce à l’utilisation des nouvelles technologies. Pour plus d’efficacité et d’homogénéité, ces instruments de mesure pourront être développés **en lien avec la société civile, notamment les personnes les plus vulnérables**, et partagés entre les pays en développement et les pays développés.

¹ Le Préambule de la résolution des Nations Unies A/RES/70/1 sur le programme de développement durable à l’horizon 2030 débute par la déclaration suivante : « Le Programme de développement durable est un plan d’action pour l’humanité, la planète et la prospérité. Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d’une liberté plus grande. Nous considérons que l’élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l’extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l’humanité doit faire face, et qu’il s’agit d’une condition indispensable au développement durable. »

² En témoignent les « 5P » - personnes, planète, prospérité, paix, partenariats - qui figurent dans le préambule de la résolution A/RES/70/1 adoptée par l’Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015.

Le nouvel agenda permettra également de valoriser, d'échanger et d'améliorer les expertises et les savoir-faire des différents pays.

1.4 Une opportunité de réaliser des avancées concrètes

Dans leur application concrète, les Objectifs de développement durable représentent une opportunité de **transition vers des sociétés territorialisées et apaisées**. Il s'agira de ne laisser personne de côté, notamment les territoires d'Outre-mer. Une mise en œuvre réussie des ODD permettrait un élan de croissance, favorisant la création d'emplois, le développement économique et la réduction de la pauvreté et des inégalités. Elle permettrait aussi de **léguer un monde économiquement stable et viable aux générations futures**, et de réaliser des progrès conséquents en termes de bien-être, santé, éducation et universalité d'accès aux services de base, selon une approche fondée sur les droits humains fondamentaux³.

1.5 La nécessité de politiques claires et ambitieuses

L'échéance fixée à 2030 pour atteindre les Objectifs de développement durable implique de **définir dès à présent un plan d'action précis et ambitieux**, qui établisse des priorités pour donner une impulsion à la mise en œuvre de l'agenda. Pour ce faire, la France peut s'appuyer sur le travail déjà réalisé, mais doit également mettre en cohérence les politiques publiques sur le plan national et international, ainsi qu'aux différents niveaux de gouvernance. Ces avancées nécessitent **un accompagnement politique de haut niveau, assorti d'une attention particulière aux échelons locaux** afin de ne pas perdre de vue l'objectif d'inclusion de l'ensemble de la population. L'engagement de ne laisser personne de côté doit permettre d'assurer une transition juste tout en préservant les intérêts des générations futures. La France doit également **être exemplaire et assurer une continuité des efforts** jusqu'à et au-delà de 2030 afin d'améliorer le socle de protection sociale, de mener à bien la transition écologique et énergétique et de s'adapter aux effets du changement climatique.

1.6 Revoir les modèles économiques et financiers

La mise en œuvre des Objectifs de développement durable nécessite également un **changement des modèles économiques et financiers** au moyen de plusieurs leviers : la régulation des marchés, les politiques incitatives favorisant la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises, le développement de l'économie sociale et solidaire, l'innovation, la recherche et le développement. Intégrer le nouvel agenda aux systèmes économiques à différentes échelles permettra de **concrétiser leur mise en œuvre au quotidien et d'éviter l'écueil d'un traitement à la carte** des objectifs. Par ailleurs, il s'agira de mettre en application la mobilisation des 100 milliards de dollars pour le climat et l'allocation de 0,7% du revenu national brut à l'aide publique au développement. Certains participants ont également interrogé l'importance des budgets alloués aux opérations militaires en comparaison avec les montants disponibles pour l'aide au développement.

1.7 Communiquer et sensibiliser pour la mise en œuvre des ODD

Enfin, atteindre les Objectifs de développement durable nécessite de **mobiliser l'ensemble des acteurs** et de s'assurer que chacun comprenne les enjeux et les opportunités que le nouvel agenda représente. L'appropriation des ODD est donc un défi pédagogique. Il s'agira de **communiquer efficacement afin de créer une dynamique citoyenne**, une vision partagée de cet agenda, pour accompagner la transition et le changement des comportements. Cela pourra être facilité par la valorisation d'initiatives locales qui essaient aujourd'hui sur le territoire. Il faudra également **éviter**

³ Voir la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000).

l'accaparement par le politique de l'agenda afin qu'il n'échappe pas à la société civile et demeure l'agenda de tous.

SESSION 2 : LES ODD A LA LOUPE, ETAT DES LIEUX DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE

Dans cette session, les participants ont examiné les différents Objectifs de développement durable selon une répartition en trois groupements thématiques : accès aux services essentiels ; objectif -1,5°C ; paix et égalité pour tous. Pour chaque objectif, se sont dégagés des points forts ainsi que des défis à relever pour la mise en œuvre et l'atteinte des ODD en France.

Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La France dispose d'un **système de protection sociale** fort qui, par l'action combinée des minima sociaux et des structures d'accompagnement, fonctionne comme un amortisseur permettant de préserver la dignité des personnes et le lien social. Des initiatives telles que la prime d'activité, la loi d'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »⁴ et la simplification des procédures de demande d'aide participent de cette logique. Leur action est renforcée par le **tissu associatif dynamique et expérimenté** présent sur le territoire, ainsi que par le réseau de **l'économie sociale et solidaire** qui se développe.

Pour autant, **l'objectif d'éradiquer la pauvreté, et notamment l'extrême pauvreté, reste entier** : plus de 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté et plus de 10% de la population française bénéficie de minima sociaux. Il s'agit donc à la fois de **mieux comprendre et combattre la paupérisation**, de **couvrir la précarité non visible** (étudiants, jeunes diplômés, travailleurs pauvres) et de prendre en considération les **inégalités de territoire**, par exemple entre la métropole et les départements et territoires d'Outre-mer, entre le centre-ville et les périphéries et entre les zones urbaines et rurales. Il s'agit également d'étudier le phénomène du **non-recours** afin de l'enrayer. L'accès pour tous à la protection sociale, la pérennisation du système, la simplification des procédures et leur meilleure adaptation aux besoins constituent des défis importants.

Il est également nécessaire de mettre l'accent sur l'autonomisation plutôt que sur l'accès aux minima sociaux. Une **politique transformative** de lutte contre la pauvreté doit être mise en place, qui **investisse dans les leviers de sortie de la pauvreté** (emploi, éducation, habitat, logement, inclusion sociale) et **développe la résilience face aux crises**. Cela passe par exemple par l'accès à un emploi rémunérateur, un salaire minimum décent voire un revenu universel, la réduction des inégalités de revenus et une meilleure redistribution des richesses ; des mécanismes d'accès à l'éducation pour tous et une meilleure implication du personnel éducatif dans la détection des décrochages dus à la pauvreté ; une meilleure identification des publics en situation de pauvreté et leur participation effective aux programmes qui les concernent.

En matière de **solidarité internationale**, les participants ont demandé à ce que la France s'engage à promouvoir les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme⁵.

⁴ Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. ATD Quart Monde, Emmaüs France, le Secours Catholique et le Pacte Civique sont engagés dans cette expérimentation.

⁵ Principes adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies lors de sa vingt et unième session, le 27 septembre 2012.

Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'alimentation est traditionnellement perçue en France comme **un enjeu humain et un facteur de bien-être**. La **sécurité alimentaire et nutritionnelle** sur le territoire est de bon niveau et il existe **plusieurs normes et labels** (Agriculture Biologique, Label Rouge, Produit Certifié). Par ailleurs, la population dans son ensemble a déjà **conscience des enjeux** liés aux questions alimentaires et agricoles, qu'il s'agisse de la nécessité de manger sainement, de réduire le gaspillage alimentaire ou encore d'accroître la cohérence entre programmes nationaux et internationaux. Enfin, la France dispose d'**un réseau associatif et de projets territoriaux important**, avec par exemple le réseau des banques alimentaires et d'autres réseaux permettant de repenser les systèmes alimentaires.

Certains participants ont souligné la nécessité d'envisager cette problématique selon une **approche globale et transversale**, intégrant à la fois le maintien de la **productivité**, **l'accès au foncier**, la **protection et la durabilité** des terres et des sols, la **production et la consommation locales** avec les circuits courts, la préservation de la **biodiversité** et l'interdiction des organismes génétiquement modifiés (OGM), la **lutte contre le gaspillage**, la **régulation des marchés** et la lutte contre la volatilité des prix, l'atténuation et l'adaptation au **changement climatique**, la prise en compte des territoires ruraux, et l'emploi. Une importance équilibrée doit être accordée aux questions de production et à celles de redistribution et de répartition.

S'agissant de la **qualité de l'alimentation**, il est nécessaire d'améliorer les équilibres nutritionnels en ciblant particulièrement les populations les plus pauvres. En revanche, il semble inadapté à certains participants de traiter des **déviations alimentaires** sous l'Objectif 2.

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le système de santé français repose sur des **acquis et de bonnes performances** en termes d'accès aux soins, de mortalité infantile, d'accès à la contraception et de bien-être au travail. La **sécurité sociale et la couverture maladie universelle** assurent à tous l'accès à des services de base en matière de santé. Les participants ont également souligné la **solidarité intergénérationnelle** maintenue par ce système et la **prise en compte des liens entre santé et environnement, qui doit cependant être renforcée**, en particulier au regard des inégalités environnementales.

Il s'agit aujourd'hui de passer d'un **système de santé curatif à un système préventif**. En effet, il existe un large écart entre le budget alloué aux soins et celui dédié à la prévention. Pour cela, certains participants ont préconisé de réformer le Ministère de la Santé. Une **vision élargie de la santé** doit être adoptée, qui prenne en compte la santé psychique et psychologique et le bien-être, dont le bien-être au travail. Le **lien social** est un élément clé pour renforcer l'estime de soi et les mécanismes de prévention, afin de **lutter contre l'isolement social**. L'accès aux soins des bénéficiaires de la CMU ainsi qu'un meilleur **accompagnement des personnes âgées et de la fin de vie** doivent également être mis en œuvre. Enfin, il est nécessaire de **réduire les inégalités d'exposition aux risques environnementaux** et de **favoriser l'égalité d'accès physique aux soins** sur tout le territoire et pour toute la population, en assurant notamment une meilleure distribution territoriale des médecins.

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Certains participants ont souligné la qualité du système éducatif français, dans lequel la **scolarité obligatoire, gratuite, mixte et laïque** permet l'accès à l'éducation pour tous sur l'ensemble du territoire. Ce système, construit sur la notion de citoyenneté et le lien entre l'humain et

l'environnement, permet par ailleurs **une promotion de la diversité culturelle** et constitue un cadre favorable à la **sensibilisation aux ODD**. La formation des enseignants, l'accessibilité de l'enseignement supérieur et le développement de l'offre de formation continue et professionnelle, par exemple avec le compte personnel de formation, constituent d'autres atouts.

Trois grands défis apparaissent. Premièrement, le système d'éducation actuel apparaît inégalitaire et il est **nécessaire de répondre aux facteurs d'exclusion**, par exemple dans les départements et territoires d'Outre-mer et les quartiers défavorisés : 150 000 jeunes, soit 1 jeune sur 5, sortent du système scolaire sans formation ni diplôme sur l'ensemble du territoire chaque année. L'avis du Conseil économique, social et environnemental « Une école de la réussite pour tous »⁶, propose des pistes d'action novatrices pour répondre au défi majeur de l'échec et des inégalités dans notre système scolaire. Deuxièmement, il est nécessaire d'**adapter l'éducation et la formation continue et professionnelle pour former aux métiers de demain**, qui devront intégrer les problématiques liées au développement durable. Enfin, **la dimension partenariale et l'implication de tous les acteurs** apparaissent nécessaires à la mise en œuvre de cet objectif.

D'autres défis et opportunités de progression ont été identifiés, tels que le financement de l'enseignement supérieur et la formation des enseignants à la transition numérique. La **question du handicap** reste également encore largement marginalisée.

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

La France dispose d'**institutions importantes** pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, Observatoire de l'égalité femmes-hommes de la ville de Paris) ainsi que d'une **volonté politique** d'accès à la santé et au droit pour tous, par exemple avec l'accès à la contraception, à l'IVG, et avec la loi Rebsamen du 17 août 2015⁷ qui inscrit l'interdiction des agissements sexistes dans le code du travail. Sur le plan international, la **stratégie genre et développement (2013-2017)**⁸ participe également de cette politique.

Cependant, les défis sont encore nombreux. Il s'agit tout d'abord de **s'assurer de l'application effective des lois existantes** et de **consolider les initiatives**, par exemple via les dispositifs de sensibilisation et le soutien aux structures d'accompagnement. Des progrès importants sont encore à réaliser dans plusieurs domaines tels que les **disparités de salaire** entre les femmes et les hommes, qui s'élèvent à 23,5 % ; **l'accès des femmes aux postes de direction** ; **l'amélioration des conditions de parentalité** ; les **violences** domestiques et dans le monde du travail ; et la **lutte contre les stéréotypes**, notamment s'agissant de l'image de la femme, la valorisation et le partage du travail domestique.

Enfin, certains participants ont signalé que les sous-objectifs sur l'égalité des sexes, qui constitue un véritable défi sociétal, pourraient être plus ambitieux. Ils ont souligné le rôle important des entreprises dans ce domaine et le besoin de mesures coercitives.

⁶ <http://reussitedetous.lecese.fr>.

⁷ Loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.

⁸ Stratégie adoptée par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) en octobre 2013.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

En termes d'accès à l'eau et à l'assainissement, la France dispose de **bons services publics et services d'assainissement collectifs**, grâce à une **gouvernance partagée** du système de l'eau et la prise en compte de la notion de qualité de l'eau et de **suivi sanitaire** dans les politiques publiques. Le **cadre réglementaire pour l'accès à l'eau se développe**, par exemple avec la **Loi Brottes**, qui instaure une **tarification progressive** du service d'eau⁹. Enfin, le principe de **multi-usage et de recyclage de la ressource** en eau est déjà mis en place, partiellement, et contribue à la gestion durable des ressources.

Certains participants ont souligné le défi d'**un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement** pour toutes les populations **à un prix abordable**, notamment pour les migrants, les gens du voyage, les personnes sans domicile et dans les départements et territoires d'Outre-mer. La proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement permettrait de mettre en œuvre de façon effective le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement en France. D'autres leviers incluent l'uniformisation des **règles d'assainissement**, des **indicateurs d'évaluation** et de **définition d'une eau de qualité** ainsi que la mise aux normes des infrastructures autonomes et le développement d'infrastructures collectives. Un second défi est celui de la gestion publique. Dans de nombreux cas, il n'existe pas de suivi de l'exploitation des nappes phréatiques et de leur pollution. Il est donc nécessaire de mettre en place des **politiques publiques** pour une **meilleure gestion de la ressource en eau et de sa qualité**, réduire de moitié les pollutions résiduelles, appliquer véritablement le principe du pollueur-payeur et accroître la sensibilisation à l'économie de la ressource, en permettant à chacun de connaître son empreinte eau.

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

La France dispose de **services performants**, garantissant un **bon accès à l'énergie et aux technologies nouvelles**, à la fois dans les habitations familiales et les bâtiments publics. Ce bon positionnement repose sur l'**indépendance énergétique** du pays en termes d'électricité et sur un **cadre politique positif** : la loi de transition énergétique¹⁰ démontre une **volonté politique** qui va dans le sens de l'ODD 7. Les politiques d'incitation sont nombreuses, avec par exemple les normes et crédits d'impôts, la norme Haute Qualité Environnementale et la réglementation thermique. Par ailleurs, le **dynamisme et l'investissement des collectivités** dans la transition énergétique démontrent l'implication de la population dans son ensemble et ont permis la mise en place d'initiatives qui tendent à se pérenniser : les **territoires à énergie positive** (TEPOS), la promotion de la rénovation énergétique par le biais des Espaces Info Energie et de l'ADEME.

Le défi majeur est de trouver un **système énergétique durable sur le long terme**. Encourager la **sobriété énergétique** pour tous et sensibiliser à l'utilisation des énergies bas carbone permettra de lutter contre la **précarité énergétique**, de favoriser le développement du marché des énergies renouvelables et d'atteindre l'objectif des **32% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale** d'ici 2030. Pour cela, il est nécessaire de régler le problème des subventions aux énergies fossiles, de réduire notre dépendance au nucléaire avec des plans sociaux adaptés et de limiter le recours aux agro-carburants. Les participants ont souligné l'importance de développer la démarche de territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) pour la généraliser à

⁹ Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes.

¹⁰ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

l'ensemble des collectivités. Les **populations vulnérables** devront également être soutenues, par exemple avec le chèque énergie¹¹, afin que les mesures de transition ne les pénalisent pas.

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Avec le Code du travail, la France dispose d'un **cadre législatif solide** pour assurer des conditions de travail décentes. Par ailleurs, la législation évolue pour couvrir d'autres **problématiques liées au développement inclusif et durable**. Par exemple, la proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre porte sur le respect des droits humains et de l'environnement. La France dispose également d'un **bon niveau de productivité** et bénéficie du développement de **modèles économiques innovants** tels que l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social et l'économie circulaire.

Plusieurs grands chantiers nécessitent cependant une attention particulière. Tout d'abord, certains participants ont mentionné la nécessité de **remplacer la notion de croissance par celle de prospérité** et d'utiliser un indicateur de développement plus pertinent et inclusif que le produit intérieur brut (PIB).

Différentes mesures ont été suggérées pour **développer l'emploi**, comme soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, mettre véritablement en œuvre le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et mettre en place un cadre juridique pour les nouveaux modes d'économie et d'emploi, tels l'économie du partage et l'« uberisation ».

La politique de l'emploi doit également **lutter contre la précarisation et l'exclusion**, notamment au moyen d'une approche par les droits du travail décent, davantage de confiance accordée aux jeunes, un dialogue social renforcé et des **politiques d'intégration des migrants** à l'échelle nationale. Il a également été demandé la ratification par la France de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille¹².

Enfin, d'autres initiatives telles que le **développement des démarches de responsabilité sociétale et environnementale** des entreprises, le **développement des filières vertes**, ainsi que le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, sont importantes pour assurer une croissance plus inclusive et durable.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La France bénéficie d'un système de **gestion administrative et d'une politique des territoires efficaces** ainsi que d'**infrastructures innovantes et résilientes**. Ce système s'appuie sur un tissu industriel moteur associé à un **maillage d'entreprises** de tailles et de natures diverses, alliant grandes entreprises et start-up. La France peut notamment compter sur la **compétitivité** du secteur du BTP, des entreprises têtes de file dans le domaine de l'eau et de l'énergie et d'un savoir-faire innovant dans le secteur de l'agro-alimentaire. Le projet de territoire à énergie positive (TEPOS) a essaimé dans de nombreuses régions et a été intégré dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte¹³. L'Etat a mis en place un système de prêts verts pour une meilleure performance environnementale des infrastructures et des projets. On peut également souligner le développement

¹¹ <https://chequeenergie.gouv.fr>.

¹² Convention adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990.

¹³ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

de la Green Tech verte, pour mettre le numérique au service de la transition écologique et énergétique.

Deux défis majeurs sont à souligner. Il s'agit d'abord d'**accompagner la mutation des pratiques en adéquation avec un modèle de développement durable**. C'est le cas notamment de l'industrie lourde qui doit s'orienter vers plus de qualité et de durabilité. La gestion des territoires et la construction d'infrastructures résilientes dépendent quant à elles de la capacité des acteurs à respecter la **biodiversité**, à gérer leurs émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets, et à adopter des modes de consommation plus efficaces en eau et en énergie. En ce sens, les **pouvoirs publics** ont une **responsabilité** importante dans l'évaluation et la mise en application des normes de construction, de rénovation et de respect des lois environnementales, notamment au moyen de politiques incitatives. Par ailleurs, la préservation d'un **système économique compétitif et cohérent sur le long terme** nécessite d'investir dans les entreprises responsables pour favoriser la croissance verte. D'autres leviers de progression ont été évoqués : réduire les inégalités entre les territoires au moyen de la décentralisation et du développement d'infrastructures pensées en lien avec les réalités locales et les populations ; faciliter la formation et la reconversion professionnelle au développement durable ; et favoriser l'innovation en finançant la recherche et le développement.

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La France dispose d'un **système juridique** protecteur des droits de l'homme, d'un **système fiscal** efficace pour lutter contre les inégalités et d'un **système décentralisé** permettant l'autonomisation des collectivités territoriales.

De nombreux progrès restent cependant à faire afin de réduire les inégalités. Il s'agit tout d'abord de **garantir un meilleur équilibre des richesses** en réduisant les écarts de rémunération, en instaurant un plafonnement des salaires et un revenu universel, en limitant les parachutes dorés, en instaurant une taxe sur les transactions financières et en luttant contre l'évasion fiscale.

Il s'agit également d'assurer un **meilleur déploiement des dispositifs dans les départements et territoires d'Outre-mer**, de **lutter contre les inégalités environnementales et climatiques**, et de **renforcer le rôle des collectivités territoriales** comme acteur d'intégration et de réduction des inégalités.

Enfin, réduire les inégalités nécessite de **mettre l'accent sur la dignité, la justice, et la représentativité des plus démunis**, et de **lutter contre la stigmatisation des personnes particulièrement vulnérables**. A ce titre, la loi visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale¹⁴ représente une avancée notable. Il est également nécessaire de faire valoir l'apport de l'immigration et de ne pas instrumentaliser le sujet à des fins politiques.

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Certains participants ont souligné la force du modèle français de **villes à taille humaine**, peu étendues mais denses et qui bénéficient de transports urbains très développés. Pour construire des villes **durables et intelligentes**, la France peut s'appuyer sur des organismes d'Etat compétents et ses **politiques publiques**, comme l'accès au logement ou encore les plans de prévention des risques. **L'ingénierie et l'investissement public** dans les filières du bâtiment, de l'urbanisme et de l'architecture constituent d'autres atouts afin de répondre aux **critères de qualité et de durabilité** élevés mis en place : certification Haute Qualité Environnementale (HQE) et label BEPOS-Efficacité

¹⁴ Loi n° 2016-832 du 24 juin 2016 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale.

par exemple. Ce système s'appuie également sur les **bonnes pratiques et initiatives** mises en place par des **villes, des territoires et des communautés pilotes** : rénovation énergétique des bâtiments, éco-quartiers, référentiels de villes durables et économie sociale et solidaire.

Trois défis majeurs ont été identifiés. En premier lieu, **les territoires et les villes souffrent de fortes inégalités** en termes de risques naturels, d'accès aux ressources et aux services. Décloisonner les villes et les territoires passe entre autres par l'établissement d'un équilibre entre urbanité et ruralité. Il est donc nécessaire d'adapter les politiques des villes et des collectivités aux contextes locaux et de prendre en compte les disparités de ressources entre les territoires lors de la prise de décision. En ce sens, instaurer une gouvernance partagée pour une construction collective de la ville requiert que chacun, et en particulier ceux en situation de pauvreté, puisse contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement durable.

Penser la ville par ses usages et ses contraintes permettra également de lutter contre les inégalités, la précarité et de développer la mixité sociale. Il s'agira par exemple de favoriser le rapprochement entre les lieux d'habitation et de travail de respecter l'objectif de 20% de **logements sociaux**, notamment par une meilleure application de la loi DALO¹⁵ (62% des ménages reconnus prioritaires et urgents ont été logés depuis 2008), et un renforcement de la construction de logements sociaux et très sociaux. En outre, **l'adaptation de la ville au changement climatique** est nécessaire : pour établir un plan de résilience efficace et différencié, la biodiversité et le développement durable doivent être inclus dans l'aménagement du territoire, et la qualité de l'air doit être garantie.

Enfin, il faudra répondre au **défi de l'innovation**. L'investissement responsable permettra de mettre à disposition les moyens technologiques nécessaires pour développer des infrastructures respectueuses de l'environnement, par exemple dans les villes portuaires.

Objectif 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

L'évolution de la **législation** en France a déjà permis des progrès notables en matière de production et de consommation durables. L'**éducation à l'environnement** et la création de **labels** permettent de former des citoyens et consommateurs éclairés. Quant aux entreprises, elles doivent rendre compte de leur **responsabilité sociétale et environnementale**. Par ailleurs, le **commerce équitable** propose un modèle qui permet de faire changer les modes de production et de consommation. De nombreuses initiatives de commerce équitable local qui s'appuient sur les mêmes principes fondamentaux se développent également. De plus, le **tri sélectif** s'est fortement démocratisé et la loi de transition énergétique¹⁶ prévoit de favoriser l'accès aux énergies renouvelables pour tous. Enfin, production et consommation durables sont facilitées par la **dissémination d'initiatives en circuits courts** comme les associations de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), ou les **plateformes collaboratives** misant sur l'économie circulaire ou le partage.

Certains participants ont souligné le **rôle de l'encadrement public** qui nécessiterait une application renforcée des lois. Utiliser davantage le levier des marchés publics est également un vecteur important de changement, tout comme mettre en place une fiscalité cohérente, notamment en limitant les subventions aux pratiques non-durables. Par exemple, la norme n'est pas assez contraignante en matière de restauration collective et des marchés publics exigeants permettraient d'y palier. Promouvoir les 3R (réduire, réutiliser, recycler) et **modifier les modèles de production** constitue un autre défi majeur à relever. Un retour à une **production locale**, limitant le recours à la

¹⁵ Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

¹⁶ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

sous-traitance, la lutte contre l'obsolescence programmée, la conversion des filières agricoles, et le développement de l'agriculture urbaine sont autant de moyens d'y parvenir. Enfin, pour **changer les comportements des consommateurs**, il faudra améliorer la pédagogie auprès des individus comme des entreprises.

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La mise en œuvre de l'ODD 13 bénéficie de la dynamique insufflée par la Présidence française de la Cop 21 et du succès de l'Accord de Paris, ainsi que de **bases législatives favorables** (loi de transition énergétique¹⁷, projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) et de **politiques d'adaptation et d'atténuation cohérentes** impliquant tous les acteurs. A titre d'exemple, l'Agence Française de Développement (AFD) est aujourd'hui très engagée dans la **finance climat**. Le haut niveau d'**expertise** de la France, ses **faibles émissions de gaz à effet de serre**, et son **mix énergétique fortement décarbonné**, sont autant de signaux positifs des avancées en termes de lutte contre les changements climatiques. Ces points forts sont mis en valeur par des démarches concrètes telles que les **territoires à énergie positive** (TEPOS) qui essaient sur le territoire. Il est important de poursuivre dans cette logique de **prise de conscience**, de **mobilisation citoyenne** et de **sensibilisation dans les écoles**, par exemple en intégrant pleinement la question du climat dans les programmes scolaires.

Prendre en compte l'**adaptation au changement climatique** est le premier défi à relever. Les modèles économiques manquent de vision à long terme. Pour y remédier et favoriser le financement de la recherche, il faut envisager le coût global de l'adaptation au changement climatique en comparant la rentabilité à court terme avec celle à long terme. La **transformation de nos modes de vie** est également un levier majeur pour limiter notre impact sur l'environnement et le climat. Il faut protéger nos écosystèmes, d'autant plus lorsqu'ils sont un moyen de limiter les émissions carbone comme les forêts et de stocker le carbone comme les océans, avec cependant le souci de limiter leur acidification, néfaste pour la biodiversité. Il est également nécessaire d'**assurer la rénovation énergétique** via le développement des énergies propres et renouvelables, la rénovation des infrastructures pour plus d'efficacité énergétique, le désinvestissement dans les énergies fossiles, et le développement de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre.

Pour mener à bien ces changements, l'**éducation et la sensibilisation** aux enjeux environnementaux et climatiques doivent être accessibles à tous et le **retour d'expérience** des personnes les plus vulnérables aux changements climatiques doit être valorisé.

Enfin, la **question du climat et des écosystèmes doit être mise en cohérence** avec les autres objectifs de développement durable, par le biais de programmes intégrés, notamment avec la lutte contre la pauvreté. Toutes ces problématiques doivent être prises en compte dans l'aménagement du territoire.

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

La France est déjà en avance par rapport à certaines cibles fixées par les Nations Unies. A titre d'exemple, l'objectif 14.5 préconisant 10% de zones marines et côtières protégées est déjà atteint. Les **départements et territoires d'Outre-mer** représentent à ce titre une grande part du patrimoine et de la biodiversité marine. La **protection des écosystèmes marins** est assurée au moyen de

¹⁷ Ibid.

réerves marines, protégées par des instances telles que l'Agence des aires marines protégées, le Conservatoire du littoral, les comités de bassin et les conseils maritimes de façade. **L'exploitation va de pair avec la conservation**, il existe notamment un label « **Pêche durable** » et des dispositifs de lutte contre la pêche illégale. La bonne **gestion des eaux terrestres**, la politique de **gestion des déchets et des eaux usées** en région maritime et **l'expertise française sur la pollution marine** (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, CEDRE) sont d'autres points forts pour la mise en œuvre de cet ODD en France.

Enfin, les océans représentent une **source d'énergies renouvelables** que la France commence déjà à mettre à profit (éoliennes en mer, marées motrices). Certains participants ont également souligné les efforts de **développement de la recherche** sur les récifs artificiels, bien que la priorité soit la préservation des récifs existants.

Maintenir la diversité des activités économiques sur le littoral dans le respect de la zone économique exclusive est essentiel. Il est nécessaire de prendre des engagements et de mobiliser les moyens de leur mise en œuvre : **contrôler et adapter les pratiques de pêche** (surpêche, aquaculture) ; adopter des **modes de financement** prenant en compte les externalités négatives sur les océans ; et **développer le transport maritime durable**. Les participants ont également souligné le défi de la **planification de l'espace** maritime à l'échelle européenne et en intégrant l'Outre-mer : en l'absence de frontière, il faut **généraliser les législations et les mécanismes de protection**. Les **politiques marines sont en retard** par rapport à celles relatives à la protection des écosystèmes terrestres. Elles doivent être plus transversales et notamment faire appel aux acteurs privés. Il s'agit de **responsabiliser les acteurs privés et la société civile**, via l'éducation à la consommation responsable des ressources issues de l'océan, la mise en évidence des conséquences sur le quotidien et les liens entre pollution terrestre et marine et l'amélioration et le renforcement de l'utilisation de l'Ocean Health Index¹⁸.

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La variété des climats et des écosystèmes en France est à l'origine d'une **très grande biodiversité** (grandes surfaces forestières, Outre-mer), qui bénéficie de **politiques volontaristes de préservation** : parcs naturels régionaux et nationaux, projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, Plan recherche-innovation 2025 filière forêt-bois¹⁹ et lutte contre le commerce illégal des espèces menacées. La logique de préservation de l'environnement est également portée par la **forte implication de la société civile** et le développement d'un savoir-faire en la matière. Par exemple des banques de semences, gérées par des conservatoires nationaux et des ONG, conservent les graines d'espèces sauvages et cultivées, et des associations (Fondation Yves Rocher, Fondation GoodPlanet) compensent les émissions carbone grâce à des programmes de plantation d'arbres.

Le principal défi souligné par les participants est d'assurer la **cohérence des politiques publiques** en matière de biodiversité. Il est nécessaire d'accompagner la **transition vers une agriculture durable** usant d'outils agricoles productifs et respectueux de l'environnement et la **lutte contre la dégradation et l'appauvrissement des terres** du fait de la monoculture intensive, par exemple en développant l'agro-écologie et les subventions publiques aux modes de production plus durables.

¹⁸ Indice de santé de l'océan calculé par l'organisation à but non-lucratif Conservation International : www.oceanhealthindex.org.

¹⁹ http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/2016_rapport_filiere_foretbois_2025.pdf.

L'**artificialisation des sols** résulte également de l'**expansion urbaine** au détriment des terres : il faut trouver un équilibre entre la réponse à la problématique du logement et la protection des sols, par exemple avec l'aide d'**outils de mesure d'impact** tels que l'index de biodiversité urbaine (Index de Singapour). L'**évaluation économique des services écosystémiques** permet également de mieux intégrer l'environnement dans les dynamiques économiques. D'autres problématiques évoquées par les participants incluent le maintien de la qualité des eaux de surface, le risque de brevetage du vivant, ou encore l'importance de la lutte contre la déforestation. Afin de relever ces défis, la **mobilisation de la société civile et du secteur privé** est clé, ainsi que le **financement de la recherche** afin de renforcer les enseignements en sciences naturelles.

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces

La France bénéficie d'une **administration** et d'un **Etat de droit efficaces**, avec des institutions telles que le Défenseur des droits, garant du respect des droits de l'homme. Elle dispose également d'un système de pointe dans le domaine de l'**accès à l'information**.

Des progrès peuvent cependant être réalisés dans plusieurs domaines. S'agissant des **droits de l'Homme**, certains participants ont souligné l'importance de promouvoir la mise en œuvre en France des Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme²⁰, ainsi que d'un positionnement accru de la France pour les droits de l'Homme sur la scène internationale, s'agissant de la lutte contre la peine de mort par exemple.

En matière de **cohésion sociale**, certains participants ont mentionné l'importance de lutter contre la corruption des élites et de renforcer la transparence des institutions afin de les crédibiliser. Afin d'éviter les conflits, il est également nécessaire de retrouver un climat social apaisé et de développer la démocratie participative, tant sur le plan national qu'international.

Par ailleurs, une réponse doit être apportée aux **enjeux migratoires** à l'échelle nationale et internationale. Il est nécessaire de se préparer dès maintenant, en lien avec la société civile, à répondre aux migrations futures, qu'elles soient climatiques, économiques, locales ou internationales. Enfin, il est nécessaire de mettre en place une politique de **prévention des conflits** et de clarifier la position de la France vis-à-vis du désarmement. Certains participants ont également signalé l'importance de dissocier les interventions extérieures et opérations militaires de la France des initiatives de solidarité internationale. Ils se sont aussi interrogés sur la pertinence de la mention dans le rapport de l'état d'urgence, et ont encouragé la reformulation de l'intitulé « exemplarité des décideurs ».

Commentaires généraux sur le rapport

Les participants ont souligné la transversalité des Objectifs de développement durable, insuffisamment reflétée dans le traitement par ODD du rapport. Par ailleurs, ils estiment nécessaire de **traiter les Objectifs de développement durable dans toute leur ambition et toutes leurs dimensions**, sans se limiter aux domaines où la France est déjà en avance et sans les réduire aux seules questions environnementales. Ils ont regretté l'absence de certaines problématiques clés, telles que la question du handicap, et la trop faible place accordée aux inégalités environnementales, au rôle des populations, à l'implication du secteur privé et à la solidarité internationale. Les

²⁰ Principes adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à sa vingt et unième session, le 27 septembre 2012.

participants ont enfin fait remarquer que **de nombreuses politiques dépendent du cadre européen**. La France a donc un rôle moteur important à jouer.

SESSION 3 : RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans cette session, les participants étaient invités à réfléchir aux actions à mettre en place et au rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre des ODD en France. Leurs échanges se sont articulés autour de trois grands axes de réflexion : les outils et les leviers de la mise en œuvre ; la communication ; et le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre. Cinq principales catégories de recommandations ressortent de ces discussions.

3.1 Une mise en œuvre qui nécessite de donner un cadre clair, fondé sur l'existant et de définir l'agenda et ses objectifs, avec un portage politique au plus haut niveau

Les participants ont tout d'abord mentionné le besoin de **disposer d'un cadre clair**, présentant la philosophie des ODD selon une syntaxe lisible et avec un champ lexical commun.

Ils ont également insisté sur la nécessité d'**utiliser les outils et cadres existants**, qui incluent : l'Agenda 21 (1992), la Charte de l'Environnement (2005), la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEED, 2015-2020), les outils et cadres liés à la RSE, et l'Accord de Paris sur le climat (2015). S'appuyer sur les dynamiques existantes et leur trouver une clé de lecture commune permettra de ne pas perdre en visibilité et d'assurer la mobilisation continue de tous les acteurs.

En outre, la première étape de la mise en œuvre doit consister à compléter l'état des lieux afin de disposer d'un **diagnostic complet de l'état zéro**. Sur cette base, **un plan d'action national doit être établi** qui spécifie une stratégie au moyen d'objectifs clairs et d'enjeux prioritaires. Des **objectifs intermédiaires** doivent également être définis afin d'effectuer un **bilan dynamique** et d'ajuster le plan d'action et les priorités en fonction des résultats, selon une stratégie d'amélioration continue.

Pour définir et mettre en œuvre cet agenda ambitieux, un **portage politique au plus haut niveau** est nécessaire. Cela passe par l'implication du Premier ministre voire du Président de la République, l'intégration de ces problématiques dans les programmes des candidats aux élections, et la mise en place d'outils de coordination tels qu'un **comité de pilotage interministériel** et un **conseil national des Objectifs de développement durable** afin d'assurer une pérennité dans l'action.

3.2 Transparence, participation et territorialisation : trois grands principes pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Les participants ont souligné la **nécessité d'une transparence à tous les niveaux** pour la définition, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation de l'agenda. Cette exigence concerne aussi bien l'engagement des responsables politiques et l'allocation des budgets de l'Etat et des collectivités, que le fonctionnement des chaînes de production.

La définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'agenda doivent également **permettre la participation claire et effective de tous les acteurs** : les rôles et les engagements doivent être précisés de même que la façon dont seront prises en compte les contributions. Les démarches consultatives et de co-construction doivent permettre des discussions à égalité entre les partenaires, sans instrumentalisation.

Parmi les outils proposés pour mettre en œuvre cette démarche participative figurent : l'organisation d'une **grande consultation nationale** pour co-construire une stratégie nationale de mise en œuvre

des ODD ; l'organisation de **nouveaux ateliers participatifs** suite à la présentation des rapports au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) et avant la COP22 ; la mise en place de **groupes de travail réguliers**, additionnels aux plateformes existantes (Conseil national du développement et de la solidarité internationale – CNDSI ; Conseil national de la transition écologique – CNTE ; Conseil économique, social et environnemental – CESE) pour une consultation plus pérenne ; et la mise en place d'**ateliers et forums citoyens**. Les participants ont insisté sur la nécessité d'organiser ces démarches **en amont, en respectant un équilibre des acteurs**, et en définissant un **cahier des charges ambitieux** au moyen de rencontres bilatérales préalables.

Enfin, les participants ont souligné la nécessité de **décliner, mettre en œuvre et évaluer localement**. Les objectifs et enjeux prioritaires doivent être adaptés pour chaque territoire et les régions et collectivités doivent disposer des moyens et de l'autonomie nécessaires pour mettre en place ces « agendas locaux 2030 ». L'Etat serait donc amené à jouer un rôle de soutien et d'incitation pour la mise en œuvre de cette gouvernance locale, dont une première étape dans les prochains mois pourrait être de développer un plan d'action participatif et un dispositif d'évaluation partagé.

3.3 Législation, finance et éducation : trois outils et leviers pour la mise en œuvre de l'agenda

Pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable, **tous les acteurs ont un rôle à jouer**. Certains outils et leviers, notamment législatifs, financiers et éducatifs, ont également été mentionnés par les participants comme supports nécessaires à cette mise en œuvre.

L'apport de l'**outil législatif pour mettre en cohérence les politiques publiques et responsabiliser le champ politique** vis-à-vis des Objectifs de développement durable a tout d'abord été mentionné. Il a été suggéré qu'un **audit législatif** soit effectué. Il viserait à évaluer la pertinence des textes au regard des ODD et à les adapter selon les cibles à atteindre. Les indicateurs de la LOLF²¹ pourraient par exemple être alignés sur les ODD. Quelques exemples de mise en application ont été mentionnés : la **lutte contre la fraude et l'évasion fiscales**, dont les bénéficiaires seraient reversés à un fonds de mise en œuvre des ODD et l'élaboration d'une **grille de respect des ODD**, qui serait à suivre pour tout grand projet public et partenariat public-privé. En ce sens, certains textes répondraient spécifiquement aux ODD, comme une **loi visant à limiter les écarts entre les salaires** ou encore la **règlementation de la sous-traitance à l'étranger**.

Sur le plan financier, les participants ont souligné la nécessité de **passer au filtre des ODD tous les aspects de la finance**, et de donner du sens et des valeurs aux marchés. Ils ont notamment mentionné le rôle clé de l'**Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, des **investisseurs** et de l'investissement socialement responsable (ISR), avec la nécessité de faire apparaître les ODD dans l'évaluation des produits financiers. Par ailleurs, les **subventions publiques** et la **fiscalité** doivent favoriser les activités à impact social ou environnemental positif : fiscalité verte, éco-conditionnalité des aides, choix d'investissements écoresponsables, charges sociales et TVA réduites. En parallèle, il est nécessaire de développer de **nouvelles sources de financement** (taxe sur les transactions financières, financement participatif, ingénierie financière, mutualisation des moyens, coopératives) et de financer la politique de développement par le biais de l'**aide publique au développement**.

Enfin, la mise en œuvre des ODD nécessite d'**adapter l'éducation et la formation** pour prendre en compte les nouvelles contraintes environnementales, que ce soit en formant à de nouveaux métiers, ou en intégrant la prise en compte des nouvelles problématiques aux métiers existants. Pour ce faire, outre le système éducatif traditionnel, les organisations professionnelles et les collectivités locales ont également un rôle à jouer. Au sein des entreprises, cela peut passer par des programmes

²¹ Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

facilitant l'engagement associatif des salariés. Les syndicats peuvent aussi sensibiliser leurs militants à ces questions.

3.4 Une communication positive, simple et adaptée aux différents publics, relayée via des canaux variés, pour mobiliser l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre des ODD

La mobilisation de tous acteurs est nécessaire pour la bonne mise en œuvre des Objectifs de développement durable et cela nécessite de les sensibiliser par le biais d'une **communication positive, simple et adaptée aux différents publics**. Pour emporter l'adhésion de tous, il s'agit tout d'abord de créer un discours positif, qui présente les ODD comme une opportunité et non comme une contrainte. Les « 5P » mentionnés dans le préambule de l'agenda 2030 (personnes, planète, prospérité, paix, partenariats)²² pourraient être une bonne base pour cela. Il s'agit également de traduire les ODD en actions concrètes et en lien avec le quotidien afin de les rendre compréhensibles par tous. Enfin, il convient d'adapter les outils de communication aux différents publics : les entreprises, la fonction publique et les élus, et les familles, enfants et jeunes par le biais des établissements d'enseignement.

En termes d'actions concrètes, les participants ont proposé de mettre en place une **campagne portant sur les ODD** afin qu'ils soient élevés au rang de grande cause nationale. Les ODD disposeraient ainsi d'un logo et d'un slogan simple (par exemple : « Une société plus vivable »). Un film court et une série de mini-reportages (avec des personnages dans le type des Shadocks) pourraient être réalisés et diffusés sur les chaînes publiques et les réseaux sociaux. Les transports en commun, les aéroports et les lieux touristiques et culturels constituent des lieux de diffusion complémentaires.

D'autres relais peuvent favoriser la sensibilisation de tous : les milieux artistiques et sportifs, des personnalités « grands témoins » ambassadeurs des ODD ou encore des jeunes « Youtubeurs ». Une sensibilisation aux ODD peut également être proposée par les **entreprises** et lors des **services civiques**. Enfin, des **actions et événements de sensibilisation et de mobilisation** peuvent être organisés pour le grand public, tels que des conférences, des concours, des expositions itinérantes, des projections de films, des semaines thématiques et des actions concrètes type ramassage des déchets. L'expérience tirée lors de la Cop21 en matière de communication peut ainsi être mise à profit.

La sensibilisation et la mobilisation passent aussi par l'exemple et **l'outil numérique est un moyen de mettre en avant les bonnes pratiques**. Les participants ont proposé la mise en place d'outils tels qu'une base de données, une plateforme collaborative ou encore un site Internet en marque blanche. Chacun pourrait y chercher l'information qui l'intéresse et s'exprimer librement, les expériences et bonnes pratiques de différents acteurs y seraient répertoriées et des prises de contact directes leur permettraient d'échanger leurs savoir-faire de pair à pair (« peer to peer »). Un **label ODD**, décerné par la société civile, pourrait également être créé pour valoriser les projets innovants et les pratiques exemplaires.

Enfin, différents outils de sensibilisation ont été suggérés pour **expliquer l'impact des comportements de production et de consommation** : mettre en place une base de données collectant les informations sur les produits, la chaîne de production et les externalités négatives ; internaliser le coût des externalités négatives en expliquant au consommateur la composition du prix ; renverser le principe d'affichage sur les produits pour faire apparaître les impacts négatifs et

²² Résolution A/RES/70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015.

rendre publique une moyenne de consommation par foyer afin de développer un sentiment d'exemplarité.

3.5 Suivre et évaluer la mise en œuvre de l'agenda selon des critères quantitatifs et qualitatifs, avec la participation de l'ensemble des acteurs

La **dimension qualitative doit être valorisée** lors du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Si les indicateurs existants peuvent être utilisés comme base, il est nécessaire de leur adjoindre d'autres outils de mesure tels que l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM), l'indice de développement humain (IDH), l'indice du bonheur national brut (BNB), l'indice de progrès social (IPS) et des études qualitatives. La démarche d'élaboration et de sélection des indicateurs doit également être **participative, adaptée au contexte local, transparente**, en impliquant notamment les populations en situation de pauvreté.

En termes d'acteurs, les participants ont noté que **l'Etat** a la responsabilité première de l'évaluation et que **l'avis sur le rapport annuel de l'état de la France** pourrait, après amélioration, être utilisé pour traiter de la question des ODD. Le **Parlement** devrait également être associé à l'évaluation et les **saisines obligatoires des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER)** pourraient être renforcées. Parallèlement, une **évaluation à la fois indépendante et adaptée aux différents contextes** est nécessaire, et appelle la mise en place d'un système désignant un garant du suivi et de l'évaluation de l'agenda au plan national tout en permettant une déclinaison de l'évaluation au plan territorial.

Les participants ont également souligné **l'importance d'impliquer tous les acteurs dans le suivi de la mise en œuvre de l'agenda**. Outre les données collectées par les organismes tels que l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'évaluation doit prendre en compte des données récoltées par la société civile et les acteurs locaux, dont la contribution au processus de suivi et d'évaluation doit être valorisée dans les rapports. Un **comité de pilotage multi-acteurs** rassemblant l'ensemble des parties prenantes pourrait ainsi être mis en place. La **revue par les pairs** constitue également une démarche intéressante.

D'autres modalités de suivi incluent **l'évaluation plurielle, l'évaluation à 360° et l'auto-évaluation**. Il s'agirait alors de définir le champ des contributeurs, puis d'apprendre aux différents acteurs à calculer leur propre contribution. Cette démarche pourrait s'appliquer entre autres aux porteurs de projets, aux acteurs locaux et aux agents de l'Etat. **L'évaluation d'impact** pourrait également être développée en lien avec le milieu académique et la recherche.

Enfin, il est nécessaire **que les résultats de l'évaluation soient restitués en termes intelligibles pour l'ensemble de la population**. Pour que cette dernière puisse également participer à l'activité de suivi et d'évaluation, différentes initiatives participatives ont été proposées telles que la mise en place d'une **veille citoyenne** (« ODD Watch ») autour des actions liées aux ODD, la mise en place de **systèmes open data et open source** permettant de fournir des indications plus qualitatives et de couvrir les ODD dépourvus d'appareil statistique et la **création d'espaces de dialogue**, panels ou comités au niveau local permettant d'interroger les habitants sur leur bien-être.

SESSION 4 : BONNES PRATIQUES ET SOLUTIONS INNOVANTES

Lors de cette dernière session, les participants ont identifié les bonnes pratiques et solutions innovantes à développer pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Ces suggestions, dont l'inventaire est présenté en Annexe 1, ont ensuite été soumises au vote des participants. Trois axes d'action se dégagent.

4.1 Organisation durable des territoires

L'initiative ayant le plus rencontré l'adhésion des participants en termes d'organisation du territoire préconise la mise en place de **stratégies « Villes et territoires durables »** impliquant notamment de faciliter la transition énergétique à tous les échelons, d'adapter la planification urbaine et l'aménagement des territoires aux contextes locaux et de promouvoir une mobilité durable. C'est le cas à Grenoble, arrivée en première place du palmarès « EcoQuartiers », et à Loos-en-Gohelle ou Grande Synthe, qui opère une véritable reconversion écologique. D'autres propositions incluent la mobilité douce, la rénovation des bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique, l'utilisation du bois dans la construction de l'habitat et la mise en place de réseaux électriques intelligents.

Afin de revenir à des modes d'organisation plus respectueux de l'environnement, le retour de la nature **en ville grâce à des solutions basées sur la nature** a également suscité l'adhésion. A titre d'exemple, certains participants ont évoqué la pratique de dés-imperméabilisation et de dégoudronnage des sols pour restaurer le cycle naturel de l'eau. De même, les tourbières constituent un moyen naturel de capture du CO2 qu'il est donc important de protéger.

Dans cette logique, la région Hauts-de-France Nord Pas de Calais-Picardie a élaboré, avec le concours de l'économiste Jeremy Rifkin, un **master plan « 3^{ème} révolution industrielle »** afin de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux. En amorçant une troisième révolution industrielle basée sur la transition écologique, énergétique et numérique, le master plan vise à changer les modes de vie, de production, de consommation et de mobilité.

La transition dans l'organisation des territoires passe également par le **renforcement de la coordination entre les acteurs de l'éducation et les porteurs de projets territoriaux** de développement durable. Par exemple, un Campus des Métiers et des Qualifications « Energie et efficacité énergétique » en Haute-Normandie regroupe des entreprises, des lycées, des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation continue et des établissements d'enseignement supérieur autour de projets tels que la mise en place de parcs éoliens en mer.

Les **espaces de mutualisation** et les **incubateurs** pour le développement de start-up qui répondent à des problématiques locales constituent un autre type d'initiatives plébiscité par les participants. Se mettent également en place des **coopératives régionales** pour la gestion des ressources, telles que les coopératives régionales proposant une énergie 100% renouvelable en circuit court.

4.2 Nouvelles logiques de consommation et de production

Les initiatives influant sur les comportements de consommation et de production sont un important levier de mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

L'initiative ayant récolté le plus de voix, toutes thématiques confondues, est celle des **familles à alimentation ou énergie positive**, dont le but est d'accompagner les familles dans l'adaptation de leurs comportements et de les responsabiliser. Ainsi, en partenariat avec l'ONG Prioriterre, l'ADEME réunit des familles qui font le pari de réduire d'au moins 8% leur consommation d'énergie et d'eau,

particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes. S'inspirant de ce concept, la région Rhône-Alpes et le réseau de producteurs bio de la région ont lancé le défi des familles à alimentation positive afin de démontrer que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale sans augmenter son budget alimentaire. Ce défi a également été répliqué en Bretagne.

La deuxième proposition ayant rencontré le plus de voix préconise le **déploiement de systèmes de circuits courts et d'une agriculture durable et inclusive**, permettant de préserver les ressources et d'assurer la transparence des chaînes de production. Plusieurs initiatives locales réussies existent déjà, comme les Jardins de Cocagne (des exploitations maraîchères biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle), les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (les AMAP permettent de mettre en relation les petits agriculteurs locaux et les consommateurs), ou encore la ferme biologique du Bec Hellouin (un lieu de production, de recherche et de transmission de la permaculture). Lancée en 2014, la charte du « commerce équitable local »²³ défend et promeut ces pratiques de production, commercialisation et consommation respectueuses de la nature et des hommes.

Les participants sont également favorables au développement de **pratiques transversales multi-acteurs d'économie collaborative et de co-création**, telles que les monnaies locales, le financement participatif et les paiements différés pour les collectivités qui font des économies d'énergie.

Les territoires « **Zéro déchets, zéro gaspillage** » constituent une autre démarche intéressante. Ils permettent de mobiliser les collectivités pour repenser les territoires et leur organisation en termes de réduction des déchets, par exemple en promouvant l'économie circulaire et en encourageant l'ensemble des acteurs locaux à changer leur comportement. Il existe à ce jour 153 territoires « Zéro déchets, zéro gaspillage » en France. Dans la même logique de circularité, **l'économie de fonctionnalité** incite les entreprises à passer d'un modèle de vente à un modèle de location, ce qui favorise l'innovation et la créativité. A également été mentionnée la valorisation du marc de café dans les brasseries, qui peut être récupéré et utilisé en compost par les agriculteurs urbains dans les potagers biologiques.

Pour favoriser une alimentation saine et respectueuse de l'environnement, la commune de Mouans-Sartoux a mis en place une **régie de restauration collective autonome** permettant de servir quotidiennement des repas 100% bio, d'embaucher un agriculteur dans la commune et de consommer en majorité en circuits courts. Quant aux **potagers et jardins partagés** d'immeubles, ils permettent à la fois de créer du lien social, de sensibiliser à la biodiversité et d'impliquer chacun à son échelle dans l'adoption et la mise en œuvre des agendas de développement durable locaux.

4.3 Accès aux droits, réduction des inégalités et de l'exclusion sociale

Le respect des droits humains, et la réduction des inégalités et de l'exclusion sociale sont des problématiques très présentes dans les 17 Objectifs de développement durable. Il existe déjà des structures efficaces à préserver et des exemples à suivre, mais d'autres initiatives peuvent encore être mises en place.

En France, le **Défenseur des droits** est une institution indépendante qui a vocation à aider les personnes physiques et morales en cas de mauvais fonctionnement d'une administration. Il peut être saisi gratuitement par toute personne dont les droits ne sont pas respectés et mène des actions pour garantir l'égalité dans l'accès aux droits.

²³ www.commerceequitable.org/images/pdf/actus/charte%20du%20ce%20local.pdf.

Dans la même logique, l'**Observatoire des inégalités** est une association qui s'est fixé comme objectif de collecter et analyser des informations sur les inégalités en France et dans le monde. Il permet ainsi d'évaluer l'efficacité des mesures prises contre les inégalités de toute sorte.

Le projet d'ATD Quart Monde « **territoires zéro chômeur de longue durée** » a été très apprécié par les participants. L'association part du principe que personne n'est inemployable et s'attache à définir les besoins des acteurs locaux pour réinvestir les allocations chômage et proposer aux personnes en situation de chômage de longue durée des contrats adaptés à leurs compétences, à durée indéterminée et au SMIC.

La **prise en compte de la thématique des migrations** dans les politiques publiques est également apparue comme un souci majeur. Par exemple, le projet Migrapass vise l'inclusion des migrants par la valorisation de leurs compétences et la plateforme Action Emploi Réfugiés permet la mise en relation entre les employeurs et les réfugiés. On note également l'existence d'initiatives de dialogue et de promotion du vivre ensemble comme celles du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) et des Voix de la Paix.

Pour **lutter contre les inégalités et l'exclusion**, certains projets utilisent le levier du développement de l'entrepreneuriat féminin pour l'égalité des genres. C'est le cas des incubateurs destinés aux femmes entrepreneures comme Paris Pionnières, ou encore des projets d'autonomisation des femmes financés par la Fondation Chanel. L'accompagnement à la transition numérique est également un chantier d'ampleur pour la lutte contre les inégalités, et le projet We Tech Care d'Emmaüs Connect s'est ainsi fixé pour objectif de lutter contre la précarité numérique.

Pour favoriser l'accès aux droits et réduire les inégalités et l'exclusion, de nombreuses autres initiatives peuvent être mises en place. En termes financiers, les participants ont par exemple préconisé d'inscrire dans la loi l'**allocation de 0,7% du revenu national brut pour l'aide publique au développement**, ou encore de **mettre en place une taxe sur les pratiques contraires aux ODD** et de faire de la prise en compte des ODD un critère d'attribution des financements publics.

L'**optimisation des services publics** est également un levier pour garantir l'accès aux services essentiels. Les participants ont par exemple mentionné la création de guichets uniques de services publics sur le modèle des Points Information Médiation Multi-services (PIMMS) et des Maisons de services au public (MSAP), qui agissent comme informateurs et médiateurs entre les citoyens et les services publics. La carte de soins universelle serait par ailleurs un moyen de garantir à tous l'accès aux soins de base sur tout le territoire. La mise en place du revenu minimum universel a également été proposée comme moyen de réduction des inégalités.

ANNEXE 1 - SESSION 4 : BONNES PRATIQUES ET SOLUTIONS INNOVANTES

Cet inventaire répertorie l'ensemble des bonnes pratiques et solutions innovantes suggérées par les participants lors de la Session 4 de la journée d'ateliers. Les suggestions ont été classées par nombre de votes, après que les suggestions identiques aient été regroupées et leur nombre de voix additionné.

1. **(38 voix) Familles à énergie ou alimentation positive²⁴** : Des structures départementales et locales ont été mises en place pour accompagner les familles dans l'adaptation de leurs comportements et les responsabiliser.
2. **(31 voix) Systèmes de circuits courts et agriculture durable** : Initiatives multi-acteurs d'agriculture durable et inclusive permettant de préserver les ressources et d'assurer la transparence des chaînes de production. *Exemples* : Les Jardins de Cocagne²⁵, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)²⁶, la ferme biologique du Bec Hellouin²⁷. Le commerce équitable, lui aussi, pratique et promeut une agriculture durable et agro-écologique.
3. **(29 voix) Projet « territoires zéro chômeur de longue durée »²⁸** : L'initiative d'ATD Quart Monde, partant du principe que personne n'est inemployable, mène une réflexion avec les acteurs locaux pour définir les besoins et réinvestir les allocations chômage pour aider à l'employabilité des chômeurs de longue durée.
4. **(27 voix) Stratégie « Villes et territoires durables »** : Des villes en transition énergétique, mettant en place des politiques d'aménagement et de mobilité durable. *Exemples* : Eco-quartier à Grenoble, lauréat du premier prix EcoQuartiers ; reconversion écologique de Loos-en-Gohelle.
5. **(26 voix) Initiatives d'intégration et d'accès à l'emploi des migrants et des réfugiés. *Exemples*** : Le projet MigraPass²⁹ (2010-2012) visait l'inclusion des migrants notamment par la valorisation des compétences. Action Emploi Réfugiés³⁰ est une plateforme de mise en relation entre les employeurs et les réfugiés.
6. **(25 voix) Re-naturation des villes** : Des solutions basées sur la nature permettent de protéger nos écosystèmes tout en assurant une gestion durable des territoires, des ressources, des risques naturels et du changement climatique. *Exemple* : La préservation des tourbières qui piègent le CO2.
7. **(24 voix) Inscription dans la loi de l'objectif de 0,7% du revenu national brut réservé à l'aide publique au développement.**
8. **(23 voix) Instauration d'une taxe contre les pratiques contraires aux ODD** afin d'alimenter un fonds de lutte contre la pauvreté (ou autre ODD). Une proposition similaire consiste à conditionner le financement public des projets à leur contribution aux ODD.

²⁴ www.familles-a-energie-positive.fr, www.famillesaalimentationpositive.fr.

²⁵ www.reseaucocagne.asso.fr.

²⁶ <http://reseau-amap.org>.

²⁷ www.fermedubec.com.

²⁸ www.zerochomeurdelongueduree.org.

²⁹ <http://migrapass.net>.

³⁰ www.actionemploirefugies.com.

9. **(22 voix) Pratiques transversales multi-acteurs d'économie collaborative et de co-création :** Développer les monnaies locales complémentaires, augmenter l'accès au financement participatif, et proposer des paiements différés en cas d'économies d'énergie pour les collectivités.
10. **(20 voix) Potagers et jardins partagés d'immeubles :** Ces lieux de lien social et d'éducation à la biodiversité permettent également d'intégrer la population dans l'adoption des agendas locaux 2030 et dans leur mise en œuvre par le biais des comités de quartiers par exemple.
11. **(20 voix) Démarches « Zéro déchet, zéro gaspillage » :** Repenser la ville et son organisation en matière de gestion des déchets. Il existe 153 territoires « Zéro déchet, zéro gaspillage » en France.
12. **(18 voix) Renforcement de la coordination entre les acteurs de l'éducation et les porteurs de projets territoriaux de développement durable.** *Exemple :* Le Campus des métiers et des qualifications³¹ « Energie et efficacité énergétique » en Haute-Normandie regroupe des acteurs de l'éducation et des entreprises pour travailler au projet d'éoliennes en mer.
13. **(17 voix) 100 % de bio dans la restauration municipale :** La commune de Mouans-Sartoux a mis en place une régie de restauration autonome, qui a permis l'emploi d'un agriculteur bio dans la commune, et instauré son système de familles à énergie positive.
14. **(17 voix) Un master plan « 3^{ème} révolution industrielle »³²** a été élaboré dans la région Hauts-de-France Nord Pas de Calais-Picardie avec le concours de l'économiste Jeremy Rifkin.
15. **(15 voix) Développer le modèle d'une économie de la fonctionnalité :** Les entreprises passent d'un modèle de vente à un modèle de location favorisant l'innovation et la créativité.
16. **(14 voix) Accompagnement à la transition numérique :** Le projet We Tech Care³³, lancé par Emmaüs Connect, entend lutter contre la précarité numérique.
17. **(14 voix) Désimperméabiliser les sols pour restaurer le cycle naturel de l'eau :** Débétonner, dégoudronner, reboiser les berges, constituer des îlots verts en ville.
18. **(14 voix) Création d'espaces de mutualisation, incubateurs,** lieux de sensibilisation et de projets collectifs pour une économie durable prenant en compte les besoins et problématiques du territoire, afin de favoriser l'implantation d'entreprises qui répondent à ces enjeux.
19. **(13 voix) Développement de boîtes à idées** en créant une plate-forme d'information participative et de discussion pour diffuser les bonnes pratiques et déconstruire les idées reçues. *Exemple :* Le réseau des « Villes en biens communs »³⁴ répertorie les initiatives de gestion collective des ressources et en réponse aux besoins des communautés.
20. **(13 voix) Le Défenseur des droits³⁵** favorise l'accès au droit et tient le rôle de médiateur entre les citoyens et l'administration.
21. **(13 voix) L'Observatoire des inégalités³⁶** constitue un outil utile dans le rapportage et la veille relative à l'efficacité des mesures prises contre les inégalités.

³¹ Décret n° 2014-1100 du 29 septembre 2014 portant création du label « campus des métiers et des qualifications ».

³² <http://rev3.fr>.

³³ <http://wetechcare.org>.

³⁴ <http://villes.bienscommuns.org>.

³⁵ www.defenseurdesdroits.fr.

- 22. (11 voix) Le Passeport Avenir³⁷** accompagne les étudiants et les lycéens issus de milieux défavorisés (quartiers sensibles, zones rurales) par le biais d'un tutorat professionnel.
- 23. (11 voix) Mécénat par les grandes entreprises.** *Exemple :* Accenture.
- 24. (11 voix) Projets d'économie circulaire :** Mise en place de stations d'assainissement, récupération des énergies perdues par les collectivités ou les groupements d'industriels en lien avec les citoyens.
- 25. (10 voix) Guichets uniques de services publics** permettant un meilleur accès à l'information, un accompagnement et une médiation sur le modèle des Points Information Médiation Multi-services (PIMMS)³⁸ et des Maisons de services au public (MSAP)³⁹.
- 26. (10 voix) Développement de l'entrepreneuriat féminin.** *Exemples :* Paris Pionnières⁴⁰ (incubateur pour les entrepreneurEs), la Fondation Chanel⁴¹ pour l'autonomisation des femmes.
- 27. (10 voix) Initiatives de dialogue et de promotion du vivre ensemble.** *Exemples :* Les Voix de la Paix⁴², forum de dialogue entre les convictions. Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM)⁴³ lutte contre les idées reçues sur les migrants.
- 28. (9 voix) Prise en compte de la thématique des migrations** de façon transversale dans les politiques d'une collectivité : entre les services (relations internationales, action sociale, éducation) et avec les différents acteurs du territoire (individus, associations, ONG, structures éducatives).
- 29. (7 voix) Réseaux électriques intelligents⁴⁴ :** Solutions de pilotage des consommations énergétiques pour développer l'efficacité énergétique dans le bâtiment et l'industrie. *Exemples :* Rennes-Grid, Brest-Smart Grid.
- 30. (6 voix) Valorisation du marc de café des brasseries** afin d'alimenter en compost les agriculteurs urbains et les potagers biologiques sur les toits. En contrepartie, la brasserie pourrait payer moins cher le ramassage de ses ordures. *Exemple :* Topager⁴⁵, avec AgroParisTech.
- 31. (6 voix) Carte de soins universelle** pour tous sur le territoire français.
- 32. (6 voix) Développer les modèles de coopératives pour la gestion des ressources** (naturelles ou non) de manière participative. *Exemple :* Des coopératives régionales françaises proposent une énergie 100% renouvelable en circuit court.
- 33. (6 voix) Accompagnement numérique et projets collaboratifs dans le domaine de l'énergie :** Utilisation du numérique pour permettre au consommateur d'évaluer et améliorer son comportement et son impact environnemental. *Exemple :* Enercoop⁴⁶.
- 34. (6 voix) Utilisation du bois** au maximum dans la construction de l'habitat.

³⁶ www.inegalites.fr.

³⁷ www.passeport-avenir.com.

³⁸ www.pimms.org.

³⁹ www.maisondeservicesaupublic.fr.

⁴⁰ www.pionnieres.paris.

⁴¹ www.fondationchanel.org.

⁴² <http://lesvoixdelapaix.fr>.

⁴³ www.forim.net.

⁴⁴ www.smartgrids-cre.fr.

⁴⁵ <http://topager.com>.

⁴⁶ www.enercoop.fr.

35. **(5 voix) Systématiser la récupération de chaleur** à partir des outils informatiques.
36. **(4 voix) Tarification progressive de l'eau** en fonction de la consommation réelle, ce qui garantit un accès minimum, même aux foyers les plus modestes.
37. **(4 voix) Partenariat de formation du personnel encadrant des services urbains de l'eau et de l'assainissement des pays en développement** pour renforcer leurs compétences managériales et techniques. *Exemple* : Chaire Eau pour Tous d'AgroParisTech et Suez Environnement⁴⁷.
38. **(3 voix) Bayes Impact**⁴⁸ : Réduction de la courbe du chômage par les algorithmes, en partenariat avec Pôle Emploi.
39. **(2 voix) Développer l'utilisation d'énergie fluorescente** pour l'éclairage public.
40. **(1 voix) Remplacer le fuel par le gaz liquide** pour les bateaux.
41. **(0 voix) Baromètre Ipsos-Secours Populaire de la pauvreté**⁴⁹ : Constitue un outil de mesure et permet l'appropriation de ces problématiques par le plus grand nombre.

Les bonnes pratiques et solutions innovantes ci-dessous ont été identifiées par les participants mais non retenues par ces derniers lors du temps de vote de la session.

42. La France dispose d'une **politique patrimoniale et culturelle** définie et d'un Ministère dédié à cet effet. Cela peut constituer un élément qui renforce la paix en entretenant un patrimoine commun.
43. **Collectif « Du champ à l'assiette »**⁵⁰ : Mise en réseau des chaînes d'approvisionnement (agriculteurs, entreprises, ONG), circuits et Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).
44. **Printemps de la Jupe et du Respect**⁵¹ : Journée nationale de débat sur le sexisme à l'école avec des intervenants extérieurs et des débats ouverts sur des thèmes proposés par les élèves.
45. **Levées de fonds** via des événements sportifs. *Exemple* : La Course contre la Faim⁵².
46. **Mettre fin au gaspillage alimentaire** en réutilisant les produits périmés mais encore viables.
47. **Renforcer l'action de la société civile pour inciter les dirigeants à agir d'avantage.** *Exemple* : Mettre en place une veille sur les ODD (SDG Watch), puis préparer un « Shadow Report ».
48. **Préserver les terres agricoles** plutôt que d'en faire des zones commerciales.
49. **Mise en place du revenu minimum universel.**
50. **Co-construction d'indicateurs** de bien-être à l'échelle locale.
51. Promotion de la **mobilité douce** : vélo, développement fluvial pour remplacer des poids lourds.
52. **Accompagnement au changement** et à l'éco-citoyenneté (**éco-formation**) dans les entreprises, associations, collectivités, et écoles ; et valorisation des initiatives individuelles.
53. Vulgarisation des propos des experts : aide à la **sensibilisation** de tous les acteurs (publics et privés) et intégration des ODD aux **programmes scolaires**.

⁴⁷ www.agroparistech.fr/Recherche-Chaire-Eau-pour-Tous-2791.

⁴⁸ www.bayesimpact.org.

⁴⁹ www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/ipsos-spf-les-francais_et_la_pauvrete-juin_2015.pdf.

⁵⁰ <http://champalassiette.fr>.

⁵¹ <http://printempsdelajupe.com>.

⁵² <http://coursecontrelafaim.org>.

54. Rénover les bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique.

ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPE AUX ATELIERS DU 7 JUIN 2016

Action contre la Faim, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Agence Française de Développement (AFD), Assemblée des Départements de France, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, Association 4D, ATD Quart Monde, Babyloan, Caisse des Dépôts - CDC Biodiversité, CCFD-Terre Solidaire, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Cherbourg-en-Cotentin, Coalition eau, Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) - Réseau école et nature, Comité 21, Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), Conseil économique, social et environnemental (CESE), Coordination SUD, Croix-Rouge française, Délégation de l'Outre-mer et de la zone Amérique latine - Caraïbes (ALCADOM), Educasol, Fédération Artisans du Monde, Fédération des Associations Générales Etudiantes (Fage), Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (Fnab), Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), France Nature Environnement (FNE), France Volontaires, GROUPE SOS, Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut d'étude du développement économique et social (Iedes), Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de la Défense, Ministère de la Justice, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Oxfam France, Partenariat Français pour l'Eau (PFE), Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE), Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD), Secours Islamique France, Secrétariat International de l'Eau (SIE) - Solidarité Eau Europe (SEE) - Water Right Makers, Surfrider, Union des Conservateurs d'Aquariums (UCA), Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), Union Professionnelle Artisanale (UPA), WARNI, Women in Europe for a Common Future (WECEF), WWF France.